

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 MARS 2022

Délibération n° D-2022-61

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/03/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/03/2022

Personnel contractuel - Création d'un emploi temporaire -
Direction Animation de la Cité - Adjoint au responsable du
service Évènements

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Véronique BONNET-LECLERC

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY.

Direction Ressources Humaines

Personnel contractuel - Création d'un emploi temporaire - Direction Animation de la Cité - Adjoint au responsable du service Évènements

Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Au sein du Pôle Vie de la Cité, le service Evènements de la Direction Animation de la Cité et le Parc des Expositions font face à une montée en charge des évènements mis en œuvre sur la Ville de Niort. Il est ainsi nécessaire de renforcer la mission de pilotage et le travail de rapprochement entre le service Evènements et le Parc des expositions.

Cet accroissement d'activité est lié principalement au rapprochement entre le service Evènements et le Parc des Expositions, et à la nécessité de renforcer la mission de pilotage de l'activité.

Dans ce contexte, il apparait nécessaire de procéder à la création d'un emploi temporaire de Chargé de mission évènementiel et commercial. Les missions confiées sont notamment les suivantes :

- piloter des actions ODD 2030 retenues en 2022 et 2023 dans le secteur évènementiel ;
- participer à l'étude tarifaire des aides apportées aux organisateurs de manifestations (Parc Expo, service Evènements) ;
- remplacement du chef de service en son absence ;
- gestion administrative et budgétaire du service évènements ;
- mise en place et renouvellement de marchés publics dans le cadre du rapprochement entre le service évènements et le parc des expositions et aménagement de sites : préparation de la consultation, analyse des candidatures, réponses aux candidats, suivi des marchés publics.

Il est donc proposé, sur la base de l'article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique, de créer au sein de la Direction Animation de la Cité, un emploi temporaire de Chargé de mission évènementiel et commercial, à temps complet, rémunéré sur la grille indiciaire des attachés territoriaux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi temporaire de Chargé de mission évènementiel et commercial au sein de la direction Animation de la Cité, sur la base de l'article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique, pour une durée d'un an, selon les modalités de rémunération susvisées.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	2
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne-Lydie LARRIBAU